

MAIRIE DE LA TOUR-EN-JAREZ (LOIRE)

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 30 JANVIER 2021

PRESENTS : M. BASSON, Mme PER, M. ALIRAND, Mme HERITIER, M. PODEVIN, Mme PEYRAGROSSE, M. MEYER, Mme STORI, M. TARDY, Mme VILLEMAGNE, Mme MARTIN, Mme CHABAUD, M. PERBET, M. NAYME, M. LAGUET.

ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie STORI

Participe à la réunion Mme Françoise Mounier, conseillère municipale suppléante.

1. **LECTURE ET SIGNATURE DU PV DE LA DERNIERE REUNION**
2. **PACTE DE GOUVERNANCE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Par délibération en date du 5 octobre 2020, le conseil métropolitain a décidé de mettre en place un pacte de gouvernance, ainsi que le propose l'article L. 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales issu de la loi du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la ville et à la proximité de l'action publique.

Dans ce cadre, si les groupes de travail initialement prévus n'ont pas pu se tenir en raison de la crise sanitaire, un projet de Pacte de gouvernance a été établi et validé par les vice-présidents puis adressé à l'ensemble des Maires des communes membres de Saint-Étienne Métropole.

Le projet a ensuite été l'objet d'un examen par les maires dans le cadre de la Conférence des Maires qui s'est tenue le 19 janvier 2021, qui ont pu faire part de leurs observations.

En vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales, Saint-Étienne Métropole doit adopter ce pacte dans les 9 mois à compter du renouvellement général des membres du conseil métropolitain, après avis des conseils municipaux rendus dans un délai de 2 mois, après transmission du projet de pacte de gouvernance tel qu'annexé à la présente délibération. Ce pacte de gouvernance, sera également intégré au futur pacte métropolitain.

Il est demandé au conseil municipal de la commune de La Tour en Jarez, de bien vouloir se prononcer en faveur du pacte de gouvernance.

Vote

Pour :15

3. **BATIMENT INTERGENERATIONNEL**

Monsieur le Maire rappelle le projet de la construction d'un bâtiment intergénérationnel en partenariat avec Bâtir et Loger. Il se situera dans le prolongement de l'école et sera constitué de six appartements pour personnes âgées, d'une micro-crèche, d'une salle intergénérationnelle et des places de stationnement. Il montre dans un premier temps la première esquisse, puis la seconde, tenant compte des remarques des riverains les plus proches.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, :

- Approuve ledit projet
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents à intervenir

Vote

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : /

4. LOGICIEL « PETITE ENFANCE »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le sujet abordé dans les questions diverses le 16 décembre 2020, à savoir l'achat d'un logiciel « Petite enfance ». Celui-ci permettrait aux parents d'inscrire leurs enfants à la cantine, l'accueil périscolaire, l'ALSH du mercredi matin, via une plateforme et de régler les prestations à la commande. Ce fut un point abordé et demandé par certains parents d'élèves lors du dernier conseil d'école. A noter que l'agent en charge de ces étapes se verrait libérer d'un temps précieux.

Mme Dominique Villemagne présente un power point du logiciel ARG Famille, très complet et facile d'utilisation.

Le conseil d'école devant se tenir prochainement, il conviendrait de présenter ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Souhaite que ce projet aboutisse et décide de le présenter au prochain conseil d'école.

Vote

Pour : 15

M. Denis Perbet quitte la séance.

5. TRAVAUX TENNIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 38-11-2020 du 4 novembre 2020, sollicitant la Région pour une subvention concernant la réfection des deux courts de tennis.

Il convient à présent de lancer le marché public pour ce projet. Vu la complexité et la technicité du dossier, nous avons fait appel à la Société « Services AMO », pour établir le cahier des charges afin de lancer le marché public. Cette prestation sera facturée 2500 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Décide de lancer ledit marché
2. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir

Vote

Pour : 14 (M. Perbet Denis ayant quitté la séance, ne prend pas part au vote)

Questions diverses

Mme Dominique Villemagne explique au conseil municipal que dès lundi, la cantine sera réorganisée au vu des nouvelles directives de distanciation. Les enfants seront accueillis par classe au réfectoire avec un nettoyage du mobilier après chaque passage.

Mme Christine Per présente quelques chiffres concernant l'année 2020 sur le budget communal. Il apparaît un excédent en fonctionnement et en investissement. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement ont été moindres que celles prévues au budget primitif. Quant aux recettes, elles sont supérieures à celles budgétisées.

M. Jean-Luc Alirand informe le conseil municipal que Saint-Etienne Métropole a été reçu en mairie pour déterminer les prochains travaux en termes de voirie et d'assainissement.

En ce qui concerne l'année 2020, le budget a été partiellement consommé pour la réfection de la chaussée chemin de Fontaillis.

Il est précisé que, par l'intermédiaire de Saint-Etienne Métropole, il a été réalisé la mise en séparatif du réseau d'assainissement sur la partie haute de la rue de la Vignasse, mitoyenne avec la ville de Saint-Etienne.

Par suite, le solde de notre enveloppe auprès de Saint-Etienne Métropole, ainsi qu'une partie de celle de 2021 sera utilisé pour la réfection de la totalité du revêtement de la rue de la Vignasse.

M. Jean-Luc Alirand rapporte également la dernière réunion concernant le PPA (Plan de Prévention d'Atmosphère), et en rappelle les 3 objectifs :

- En termes de concentrations : ramener les concentrations en polluants à des niveaux inférieurs aux valeurs réglementaires, avec une priorité sur les oxydes d'azote et les particules. -
- En termes d'émissions : décliner la directive plafond au niveau local et arriver à une baisse de 40% des émissions d'oxydes d'azote, et de 30% des émissions de particules PM10. -
- En termes d'exposition de la population : tendre à une exposition minimale de la population à la pollution et traiter les points noirs résiduels par des actions spécifiques.

Le PPA 3 est en préparation et sera présenté ultérieurement.

M. Jean-Luc Basson rappelle que les deux défibrillateurs achetés en 2010 chez UGAP, n'ont pas fait l'objet de maintenance. Afin d'en vérifier la conformité, une entreprise contactée de St-Just St-Rambert interviendra prochainement.

Au niveau de la fibre optique, malgré des relances auprès d'Orange, on constate encore plusieurs points où il n'est pas possible d'y prétendre pour le moment. Cependant, on sera contacté prochainement.

Par le biais de l'AMF 42, il est possible de commander des masques chirurgicaux avec une fabrication 100 % française. Une commande va être envoyée.

La commission de la SAFER doit se réunir courant février afin de statuer sur la ferme située Fossé Marandon.

Le conseil Métropolitain s'est tenu le 28 janvier 2021 pour se prononcer sur le choix d'un mode de gestion unique pour l'eau potable de 13 communes de la Métropole (Sorbières, La Talaudière, St-Jean-Bonnefonds, Fontanès, Roche-la-Molière, St-Priest-en-Jarez, Villars, L'Etrat, St-Etienne, La

Gimond, La Tour en Jarez, St-Genest-Lerpt, et St-Héand à compter de 2022. La création d'un service en DSP devrait voir le jour LE 1^{ER} octobre 2022.

Par le biais du Centre de Gestion de la Loire, deux annonces ont paru, une pour le recrutement d'un jardinier paysagiste, la deuxième pour le remplacement de Mme Michèle Vial qui part en retraite au 1^{ER} mars 2021. Ce dernier poste est pourvu et l'agent contractuel sera recruté comme stagiaire pendant un an.

M. Daniel Podevin annonce que l'isolation des combles de l'église a été effectuée.

Les travaux d'accessibilité continuent, une rampe a été installée sur le côté droit des escaliers menant à la mairie, idem pour la salle des associations et l'Espace Victor Pialat.

Tous les appartements loués, dont la mairie est propriétaire, ont fait l'objet d'un diagnostic.

Durant les vacances scolaires, un film protecteur va être installé au restaurant scolaire pour atténuer les rayons de soleil qui éblouissent les enfants pendant les repas.

De même, les vitres fissurées vont être remplacées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 11 h 30.